



Garantie « perte de loyer » pour une résidence secondaire

Par **Eugene**, le **16/03/2012** à **18:55**

Bonjour,

Nous avons eu du gel qui a cause des dommages et il y a eu evacuation de l'immeuble (en fait tous les immeubles du quartier). Les locataires qui y etaient ont ete evacues car l'eau courante et le chauffage ont ete coupe.

Mon assureur pretend que notre appartement n'a subi aucun dommage, nos locataires ont été évacués suite au gel des canalisations des parties communes (qui ne sont pas couverts).

Ceci me semble complètement illogique car par definition des parties communes exterieurs vont etre geles avant que notre appartement soit touche.

La position de l'assureur est elle valable?